

**Désignation d'une
capitale européenne de la culture
pour 2013**

Jury de sélection

Rapport de sélection finale

septembre 2008

Conformément à la décision n° 1622/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 2006 instituant une action communautaire en faveur de la manifestation «Capitales européennes de la culture » pour les années 2007 à 2019 et au décret n° 2007-872 du 14 mai 2007, il a été institué un concours pour la désignation de la ville française qui sera chargée d'organiser la manifestation dénommée « Capitale européenne de la culture » durant l'année 2013. Les modalités de la mise en œuvre de cette décision pour la France ont été précisées par le décret n°2007-872 du 14 mai 2007 et l'avis publié le 15 mai 2007.

Le jury de sélection chargé de recommander la désignation d'une ville au titre de capitale européenne de la culture en 2013 à l'issue d'une procédure de présélection puis de sélection finale a été mis en place par les arrêtés des 10 et 14 décembre 2007 et 11 août 2008.

La réunion de présélection prévue à l'article 7 de la décision du 24 octobre 2006 s'est tenue à Paris les 17, 18 et 19 décembre 2007.

Dans le cadre de cette réunion, conformément à l'article 6 de la décision du 24 octobre 2006, le jury a désigné Sir Robert Scott président pour l'ensemble de la procédure; il a également désigné Jean Guéguinou comme vice-président et Anne Magnant comme rapporteur.

Amiens, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nice, Saint Etienne, Strasbourg et Toulouse avaient déposé un dossier de candidature. A l'issue de la procédure de présélection, le jury a proposé de retenir les candidatures de Bordeaux, Lyon, Marseille et Toulouse, considérant que ces quatre villes répondaient le mieux aux objectifs de la manifestation ainsi qu'aux critères « dimension européenne » et « la ville et les citoyens ».

La procédure de sélection

A la demande du président du jury, la réunion de sélection finale a été précédée, du 1^{er} au 5 septembre 2008, d'une visite d'une journée, par une délégation du jury, dans chacune des quatre villes présélectionnées. Cette délégation était composée du président, du vice-président et de deux autres membres du jury choisis par le président et le vice-président, l'un parmi les personnalités désignées par les institutions européennes, l'autre parmi les personnalités désignées par la France.

Les dossiers de candidature avaient été déposés par les villes avant le 18 août et diffusés aux membres du jury par le ministère de la culture et de la communication avant la cette visite.

Le ministre de la culture et de la communication a convoqué le jury de sélection à Paris, au musée d'Orsay, les 15 et 16 septembre 2008.

La réunion de sélection finale a commencé par une présentation de la visite des villes par la délégation du jury qui y avait participé. Ensuite, les quatre villes présélectionnées ont été entendues, successivement, au cours d'un entretien qui a consisté, d'une part, en une présentation orale de leur projet, limitée à trente minutes, et, d'autre part, d'un débat avec le jury d'une durée d'une heure. Enfin, le jury a délibéré sur le choix de la ville qui serait désignée comme capitale européenne de la culture.

Les quatre villes étaient représentées par leur maire, accompagné par le responsable du projet culturel, et, le plus souvent, par des représentants des conseils généraux et des conseils régionaux concernés, ainsi que des forces économiques locales et par quelques artistes ; la composition de ces délégations montre combien la candidature au titre de capitale européenne de la culture est un projet fédérateur pour les quatre villes concernées. Deux présentations étaient appuyées sur des documents audiovisuels.

Les quatre villes ont fait un important travail depuis l'examen de leur dossier en commission de présélection : les projets culturels ont tous été approfondis ; le management a souvent été consolidé, les équipes artistiques souvent renforcées, enfin les modes de financement ont tous été mieux précisés. Le désir d'accueillir la manifestation, déjà très vif au stade de la présélection, était encore plus présent. La manifestation apparaît aux quatre villes comme un moyen important pour franchir un cap à la fois pour leur rayonnement extérieur, en leur permettant de compter au nombre des plus grandes métropoles européennes, et pour leur cohésion interne, en les aidant à relever les défis du 21^{ème} siècle.

Comme il l'a fait dans le rapport de présélection, le jury souligne la place donnée à la culture par les quatre villes comme moyen de renforcer la cohésion sociale, de développer les échanges et la mixité, de prendre en compte le multiculturalisme et le dialogue interculturel. Ces villes pensent toutes que les artistes et la culture peuvent apporter des réponses aux questions complexes posées par la diversité et la mondialisation. La culture apparaît également, notamment de la part des milieux économiques, comme un élément majeur de l'attractivité de la ville et de la région ainsi que de l'innovation.

Les projets artistiques des quatre villes font appel à toutes les expressions artistiques et donnent tous une large place à la création, aux nouvelles technologies, aux musiques actuelles. L'architecture et l'urbanisme tiennent une large place dans tous les projets.

Les formes de management retenues passent toutes par une association support ; le projet culturel est confié à un directeur artistique ou à une équipe qui dispose d'une totale liberté dans les choix artistiques.

Toutes les villes ont fait des efforts pour associer la population locale à la candidature, plusieurs ont déjà lancé un certain nombre d'actions prévues dans leur projet culturel. Le jury pense que ces actions seront poursuivies et que le rassemblement réalisé autour de la candidature comme les réflexions engagées à cette occasion seront mis à profit par chacune de ces villes pour donner un nouvel élan à leur vie culturelle.

Pour faire sa sélection définitive, le jury a examiné avec attention les conditions dans lesquelles les programmes des villes présélectionnées répondaient aux objectifs de la manifestation précisés à l'article 3 de la décision du 24 octobre 2006 et aux deux catégories de critères définis à l'article 4 : « la dimension européenne » et « la ville et les citoyens ». Il a également examiné la manière dont ces programmes tenaient compte des recommandations formulées lors de la réunion de présélection et dans le rapport de présélection : présentation formelle du projet, contenu du projet, gouvernance du projet, respect des critères.

Le jury a jugé que le projet de Marseille était celui qui répondait le mieux aux objectifs de la manifestation à partir des critères figurant dans la décision européenne et de ses propres

recommandations. C'est aussi celui qui lui a paru présenter, de la manière la mieux équilibrée, à la fois

- un programme culturel et artistique de qualité, très cohérent, reposant sur un concept intéressant pour la ville et pour l'Europe, conduit par un directeur de projet d'un grand professionnalisme et entouré d'une équipe solide ;
- un engagement politique fort de la part du maire de la ville centre et de l'ensemble des collectivités locales concernées, quelle que soit leur appartenance politique, sur un territoire qui touche un large espace en Provence ;
- un soutien financier solide de la part des collectivités locales et du milieu économique ainsi qu'un plan de financement étudié attentivement.

Le projet de Marseille, sur lequel un travail très important a été fait depuis la réunion de présélection, a paru au jury novateur, bien construit et bien préparé. Le jury a été sensible à l'objectif qui l'anime de conjuguer une forte exigence artistique et la volonté de toucher un public défavorisé. En outre, ce projet, qui s'inscrit dans le processus de Barcelone sur la coopération euro-méditerranéenne, répond bien à la dimension européenne de la manifestation.

C'est pourquoi le jury a recommandé, à l'unanimité, que Marseille soit désigné comme capitale européenne de la culture en 2013.

A l'issue de sa délibération, le jury a transmis sa recommandation aux services compétents du ministère de la culture et de la communication.

Les recommandations du jury

Conformément à l'article 8-4 de la décision du 24 octobre 2006, le jury a formulé les recommandations suivantes à l'intention de Marseille pour ce qui concerne les progrès et aménagements à faire avant 2013 :

- la gouvernance du projet

Le projet de candidature de Marseille bénéficie d'un engagement très fort de la part de l'ensemble des autorités politiques. Il bénéficie également du soutien des milieux économiques et propose un plan de financement qui semble solide. Cet engagement politique et ce soutien financier sont un gage essentiel du succès de la manifestation. Il est indispensable que tous les partenaires maintiennent très fermement leur engagement politique et financier, tel qu'il figure dans la charte des membres fondateurs et fondateurs associés de l'association Marseille-Provence 2013 et tel qu'il a été présenté au jury, pendant toute la période de préparation et pendant l'année 2013.

Il conviendra également que, pendant toute cette période, le projet artistique continue d'être très fermement conduit par un chef de projet entouré d'une équipe professionnelle et bénéficiant de la confiance des partenaires politiques et financiers;

- le respect des critères relatifs au programme culturel

- la dimension européenne : elle doit être plus marquée. Les contacts avec d'autres pays de l'Union devraient être plus développés et des partenariats durables devraient être créés. L'expérience de dialogue euro-méditerranéen que propose Marseille devrait pouvoir être diffusée largement en Europe;

- la ville et le citoyen : la volonté de conjuguer qualité artistique et démarche vers la population, notamment des quartiers difficiles, est un élément important de l'intérêt du projet. Cette orientation doit être attentivement mise en œuvre;

Le caractère pérenne des actions, en particulier des ateliers, doit faire l'objet d'un travail important pendant la phase de préparation;

- le contenu du projet

Le contenu du projet est très abouti, très complet, et doit conserver ce caractère. Mais, de ce fait, il présente le risque de ne plus laisser de place pour des idées nouvelles, pour des interventions d'autres artistes, de Marseille notamment, d'ici 2013. Il faudra, peut-être, savoir trouver quelques marges de souplesse.

La participation de la Provence au programme doit être plus visible et mieux intégrée.

La communication autour de la manifestation devra être attentivement étudiée. Il est indispensable que le projet, assez complexe, soit clairement aux médias.

Le jury a pris sa décision en considérant qu'il allait de soi que les engagements financiers pris, y compris par l'Etat, seraient tenus.

Sir Robert SCOTT, président

Jean GUEGUINOU, vice-président

Anne MAGNANT, rapporteur

Alain CROMBECQUE

Patrice MARTINET

Manfred GAULHOFER

Mary MICHAILIDOU

Manuelle GAUTRAND

Jyrki MYLLYVIRTA

Danuta GLONDYS

Philippe NACHBAR

Mary MAC CARTHY

Gottfried WAGNER